

2 GARENI INDUSTRIE

LA GRANGETTE
RUE DES ECOLES

47600 CALIGNAC

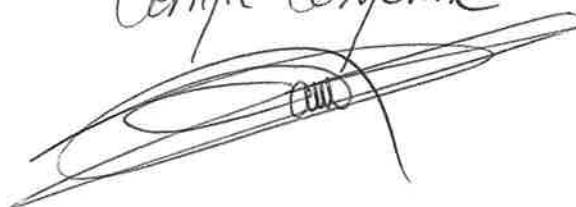
BILAN ANC2022-06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 15/06/2026

Certifié Conforme

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 15/06/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	915	915				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	66 752	56 686	10 065	0,11	8 851	0,11
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	680 337	534 952	145 385	1,59	171 487	2,18
Installations techniques, matériel & outillage industriels	501 191	411 790	89 400	0,98	98 530	1,25
Autres immobilisations corporelles	205 072	139 454	65 618	0,72	68 661	0,87
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	135 673		135 673	1,49	1 500	0,02
Immobilisations financières						
Participation	198 855		198 855	2,18	198 855	2,52
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts					1 400	0,02
Autres immobilisations financières	127 000		127 000	1,39	127 000	1,61
Total de l'actif immobilisé (III)	1 915 795	1 143 798	771 997	8,46	676 283	8,58
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises	3 775 262		3 775 262	41,36	4 321 522	54,93
Avances & acomptes versés sur commandes	121 858		121 858	1,34	22 539	0,29
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	3 141 740		3 141 740	34,42	2 233 549	28,34
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel	250		250	0,00	500	0,01
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices	13 325		13 325	0,15		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22 014		22 014	0,24	36 524	0,46
Autres					6 708	0,09
Charges constatées d'avance	385 775		385 775	4,23	177 359	2,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	895 265		895 265	9,31	406 949	5,15
Total de l'actif circulant (IV)	8 355 489		8 355 489	91,54	7 205 650	91,42
Frais d'émission des emprunts (V)						

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 15/06/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Primes de remboursement des emprunts	(VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		10 271 284	1 143 798	9 127 486	100,00	7 881 934	100,00

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 15/06/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital (dont versé :)	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2,74	3,17
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,27	0,32
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 663 805	2 384 428
Report à nouveau	29,18	30,25
Résultat de l'exercice	350 093	379 377
Résultat de l'exercice précédent à affecter	3,84	4,81
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	3 288 898	3 038 805
	36,03	38,55
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	110 103	
Provisions pour charges	1,21	
TOTAL DES PROVISIONS (II)	110 103	
	1,21	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 224 087	2 964 170
Emprunts et dettes financières diverses	35,32	37,61
		258 743
		3,28
Instruments financiers à terme		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	248 660	297 283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,72	3,77
Dettes fiscales et sociales	1 524 459	773 544
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16,73	9,81
Autres dettes	441 411	549 389
Produits constatés d'avance	4,34	5,97
	289 867	
	3,18	
TOTAL DES DETTES (III)	5 728 485	4 843 129
	62,76	51,45
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
(IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	9 127 486	7 881 934
	100,00	100,00

ANNEXE

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Confrontée à un litige prud'homal, la société a constaté à la clôture une provision pour risques à hauteur de 104 303 €.
Par ailleurs, les conséquences financières d'un litige client ont été évaluées à hauteur de 5 800 € et figurent également en provision pour risques.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Conformément à l'article 831-2 du Plan Comptable Général, les changements intervenus au cours de l'exercice sont présentés ci-après.

<u>Remboursements de frais personnel</u>	2025	2024
Compte utilisé	649000	791200
Frais de personnel 2025	1 984 173	2 087 368
Retraitement compte 649000	+49144	
Frais de personnel rétablis ds présentation Antérieure.	2 033 317	2 087 368
<u>Remboursements d'assurances</u>	2025	2024
Compte utilisé	758700	791000
Montant	8920	957

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

✓ Frais de développement :

Des frais de développement pour un montant de 72 751€ sont comptabilisés au débit du compte 231800 immob en cours.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret n° 2024-152 du 28 février 2024 (total bilan ≤ 7.5 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 15 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) selon la méthode du :

coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks ont à la clôture une valeur brute de 3 775 262 €.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours du jour. Les écarts constatés sur l'exercice entre le cours d'enregistrement et le cours du jour du règlement sont comptabilisés en différences de change dans le résultat financier.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties aux cours de clôture.

Les opérations faisant l'objet d'une couverture de change sont enregistrées au cours de la couverture.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Méthode de calcul retenue :

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2025 est de 3.6 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 64 ans et incluent les charges sociales.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 915 795 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 465	5 202		67 667
Immobilisations corporelles	1 346 759	191 648	16 134	1 522 273
Immobilisations financières	327 255		1 400	325 855
TOTAL	1 736 478	196 850	17 534	1 915 795

Amortissements et provisions d'actif = 1 143 798 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 614	3 987		57 601
Immobilisations corporelles	1 006 581	95 182	15 566	1 086 197
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 060 195	99 169	15 566	1 143 798

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Marque 2 garen	915	915	0	10 ans
Logiciels	66 752	56 686	10 065	de 1 à 3 ans
Agencement const n1	361 259	321 230	40 028	de 1 à 10 ans
Agencement const. n 3	134 568	125 774	8 794	de 7 à 10 ans
Vestiaire+ bureau ccal	8 760	8 760	0	10 ans
Aire de stockage sud 2015	24 500	12 277	12 223	20 ans
Agencement construction n 5	82 103	53 300	28 803	10 ans
Agencement const bureau facade rem	22 016	5 418	16 598	10 ans
Amenagements salle de repos	15 247	4 959	10 287	10 ans
Air de st. ex-/ app ble.park	31 885	3 233	28 652	20 ans
Matériel industriel	478 552	411 149	67 403	de 4 à 10 ans
Matériel d expo et foires	22 639	641	21 998	10 ans
Matériel de transport	32 575	15 616	16 959	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informa.	172 497	123 838	48 660	de 3 à 10 ans
Immobilisations en cours	135 673	0	135 673	Non amortiss.
TOTAL	1 589 940	1 143 798	446 142	

ETAT DES CRÉANCES = 3 690 104 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	127 000		127 000
Actif circulant & charges d'avance	3 563 104	3 563 104	
TOTAL	3 690 104	3 563 104	127 000

Provisions pour dépréciation = €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	53 658		53 658		
Comptes financiers					
TOTAL	53 658		53 658		

PRODUITS À RECEVOIR PAR POSTES DU BILAN = 183 846 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	183 846
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	183 846

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE = 385 775 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CAPITAL SOCIAL = 250 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25 000	10 00	250 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25 000	10.00	250 000

VARIATIONS CAPITAUX PROPRES :

	Capital	Subvention Invest	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation à la clôture N-1	250 000		2409 427	379 377	3 038 804
Affectation de résultat			279 377	-279 377	
Dividendes				-100 000	-100 000
Résultat de l'exercice				350 093	350 093
Subventions d'investissement					
Situation à la clôture N	250 000		2 688 804	350 093	3 288 897

PROVISIONS = 110 103 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		110 103			110 103
TOTAL		110 103			110 103

Dont provision Prudhomale 104 303€

ETAT DES DETTES = 5 479 824 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 224 087	2 809 081	409 772	5 234
Dettes financières diverses	244 127	244 127		
Fournisseurs	1 524 459	1 524 459		
Dettes fiscales & sociales	441 411	441 411		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	45 740	45 740		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 479 824	5 064 818	409 772	5 234

CHARGES À PAYER PAR POSTES DU BILAN = 292 703 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 966
Dettes fiscales & sociales	219 997
Autres dettes	45 740
TOTAL	292 703

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
2 GAPE INTERNATIONAL	100000	509 269	80	198 855	198 855			1 896 666	2 923	0

2 GARENI INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 8 Rue de l' Ecole, 47600 CALIGNAC
441 245 933 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2026
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 350 093,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 350 093,18 euros

A titre de dividendes 200 000,00 euros
Soit 8,00 euros par action

Le solde 150 093,18 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 2 813 898,27 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève 16 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 199 984 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour :

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

240 000,00 euros, soit 9,60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

130 000,00 euros, soit 5,20 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 130 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

100 000,00 euros, soit 4,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
SOGEGAPA
M. Pascal GARENI

